

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/35**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	20

Date de la convocation
28/03/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (20) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (1) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Fortuné FELLICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Alain MAZZONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Angèle NERI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Office tourisme Intercommunal – Attribution de subvention – Année 2024

Monsieur Joseph GALLETTI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu la loi N02021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 ci-annexée
- Vu la demande de l'Office de tourisme Intercommunal du 13/02/2024

Attendu que l'article 8 de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025, relatif aux subventions et conditions de paiements dispose :

- 8.1 – La taxe de séjour : la subvention versée annuellement tiendra compte des moyens dégagés par la perception de la taxe de séjour
- 8.2 – Subvention forfaitaire : en application a minima et afin de permettre à l'OTI Marana Golo d'assurer ses missions, la CCMG s'engage à lui accorder un montant annuel de subvention fixé à 300 000 €.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240411-2024-35B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Madame Isabelle GIUDICELLI, Président de l'office de tourisme Intercommunal ne participe pas au vote

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité

- Décide d'attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunal une subvention de fonctionnement de fonctionnement de 300 000 € pour l'année 2024,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 définissant l'objet, le montant et les conditions de la subvention attribuée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI